

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DAE 9** Arc de l'innovation - SOHO (18<sup>e</sup>) – Subvention (2 500 000 euros) à la RIVP.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le règlement de l'Union Européenne (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projet relatif à l'action « Ville de demain » des Programmes d'Investissements d'Avenir et notamment la décision n°2015-VD-30 du Premier ministre ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer une subvention 2 500 000 euros à la RIVP ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention dont le projet est joint à la présente délibération avec la RIVP.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 2 500 000 euros est attribuée à la RIVP.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 20, rubrique 90, nature 204, du budget municipal d'investissement 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**